Institut Français d'Économie
SciencesPo

EcoGraph 3
2026

L'évasion en douane : entre sous-évaluation et mauvaise classification des produits

Vincent Vicard et al., *IFE|CEPII, Sciences Po Paris*

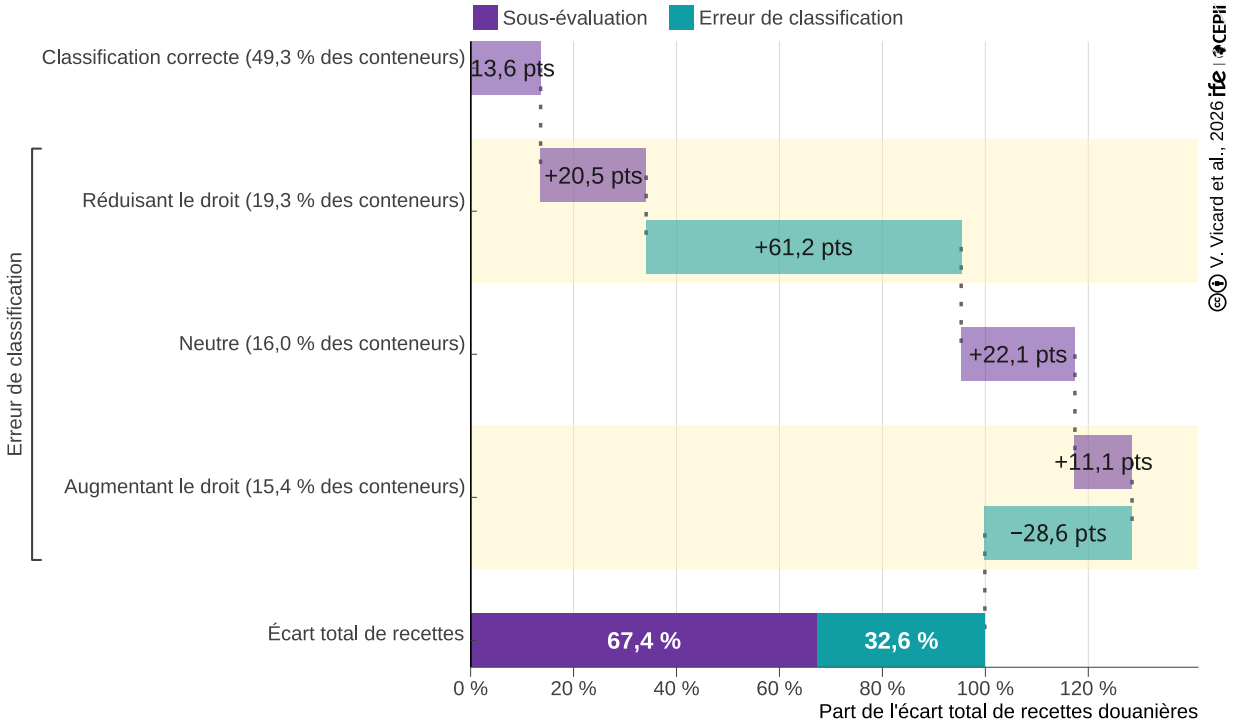

Lecture : La sous-évaluation représente 67,4 % de l'écart total de recettes douanières, dont 13,6 points proviennent des conteneurs correctement classés. Les erreurs de classification y ajoutent 61,2 points lorsqu'elles réduisent le droit et en retranchent 28,6 lorsqu'elles l'augmentent, soit une contribution nette de 32,6 %.
Note : L'échantillon comprend 7 461 conteneurs appariés, importés de France à Madagascar entre 2014 et 2016. L'écart de recettes douanières est égal au droit de douane théorique, calculé à partir des déclarations d'exportation françaises, moins le droit effectivement acquitté, estimé à partir des déclarations d'importation malgaches. La composante de sous-évaluation est égale à l'écart, en euros, entre la valeur FOB à l'exportation et la valeur FOB initialement déclarée à l'importation, multiplié par le taux de droit théorique du conteneur. La composante d'erreur de classification est le résidu obtenu en retranchant la composante de sous-évaluation de l'écart total. La catégorie « Classification correcte » regroupe les conteneurs pour lesquels les deux pays déclarent des ensembles identiques de codes produits du Système harmonisé à six chiffres (SH6). Pour les conteneurs dont les ensembles de codes diffèrent, l'erreur de classification est dite soit « réduisant le droit », « neutre », ou « augmentant le droit » .
Source : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et douanes malgaches. Calculs des auteurs.

Voir aussi :

• Clément Anne, Cyril Chalendard, Ana Fernandes, Bob Rijkers, Vincent Vicard (2026). Detecting Tariff Evasion: Evidence from Matched Container Data. Journal of Developpement Economics. A paraître.

Les droits de douanes et les taxes prélevées à la frontière représentent une part importante des recettes publiques dans les pays moins avancés (45 % dans le cas de Madagascar en 2025). Les importateurs peuvent toutefois diminuer les droits payés, en sous évaluant la valeur déclarée en douane ou en déclarant un autre produit moins taxé, abaissant d'autant les recettes publiques. Ces pratiques demeurent difficiles à observer.

Publié le 13 octobre 2026

La confrontation des déclarations douanières d'exportations françaises à celles d'importations malgaches correspondantes, en utilisant le numéro du conteneur, permet d'en repérer les écarts et, à partir de là, de déterminer l'ampleur et les canaux de l'évasion tarifaire. Seule la moitié des conteneurs (49,3 %) déclarent exactement les mêmes produits à l'importation et à l'exportation. Les erreurs de classification réduisant le droit surviennent dans seulement 19,3 % des conteneurs mais les montants en jeu sont plus importants. De sorte qu'au total, les écarts de classification de produits sont à l'origine de pertes de recettes fiscales pour l'État malgache.

Parallèlement, les valeurs déclarées à l'importation à Madagascar sont en moyenne plus faibles que celles déclarées à l'exportation en France, particulièrement lorsque les droits de douane appliqués sont élevés et la valeur des marchandises importantes. Cette sous déclaration est le canal dominant de l'évasion en douane : elle représente les deux tiers des pertes de recettes tarifaires implicites. Au total, les droits de douane calculés à partir des déclarations françaises dépassent de 24 % ceux calculés sur la base des déclarations malgaches correspondantes.

https://www.ofce.sciences-po.fr/blog2024/fr/2026/20261013_VV_eg.html